



## Appel à projets national

**20<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science  
du 12 au 16 octobre 2011**

### Contexte

---

Le ministère en charge de la recherche a initié en 1991 une manifestation qui s'est développée sur le territoire national, destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à favoriser les échanges entre la science et la société.

Les éditions successives de la "Science en Fête", de la "Semaine de la Science" et depuis l'année 2000 de la "Fête de la Science" ont facilité l'accès à l'information scientifique et aux résultats de la recherche dans toutes ses disciplines et ont multiplié les occasions d'échanges entre les citoyens, les chercheurs et les membres de la société civile.

Sous des formes attractives, la Fête de la Science a permis aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux associés aux évolutions scientifiques et technologiques contemporaines et a favorisé une participation active au débat public.

La valorisation des métiers de la recherche -notamment auprès des jeunes- et du développement de la recherche dans un espace européen ont aussi été des points forts de la communication du ministère auprès des publics.

**En 2011, la Fête de la Science se déroulera du 12 au 16 octobre et célébrera sa 20<sup>ème</sup> édition. Dans ce cadre, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance un appel à projets en vue d'initier des rencontres inédites entre le public et les acteurs du monde de la recherche et de l'innovation.**

### Appel à projets

---

Cet appel à projet porte sur un montant global de **200.000 euros**.

Il vise à financer un petit nombre d'événements de culture scientifique et technique, innovants dans les processus de transmission des connaissances, de médiation et de valorisation de la recherche, de ces acteurs et des métiers scientifiques et techniques.

Les projets proposés auront pour objectifs :

- de créer l'événement en s'appuyant sur une démarche attrayante et interactive pour le public, autour des thèmes scientifiques abordés,

- de faciliter l'accès à une information scientifique de qualité, d'éclairer les liens entre la science, la recherche et les innovations techniques qu'elles génèrent ou ont générées par le passé,
- de valoriser le travail de la communauté scientifique dans le développement des connaissances.

Aucune thématique scientifique n'est à priori exclue, mais l'année internationale de la chimie et l'année des outre-mer français présentent des opportunités pour adosser la communication de la manifestation.

Aucune forme de médiation n'est a priori exclue, pourvu qu'elle ne participe pas d'une activité récurrente de l'organisation qui la propose ou ait déjà été proposée dans le cadre d'une édition précédente de la Fête de la Science.

## Critères d'éligibilité

---

L'appel à projets s'adresse à toutes les organisations, publiques, privées, associatives, du domaine de la science, de la recherche, de l'innovation, de la production industrielle et technique, de l'enseignement, de l'éducation, de la culture, des arts, des médias... ayant des statuts déposés.

L'expertise des dossiers sera effectuée par un comité national de la Fête de la Science, composé de personnalités du monde de la recherche, de la culture et de l'éducation, mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce comité examinera et classera les projets sur les 4 critères suivants :

► **La teneur scientifique** du projet présenté ; son lien avec la recherche, l'innovation, l'actualité scientifique et technique ; la pluridisciplinarité et la diversité des angles d'approche et des thèmes abordés ; la compétence reconnue de ses référents scientifiques, le nombre et la qualité des intervenants impliqués.

► **La pertinence de la médiation** proposée en regard des contenus scientifiques et des publics ciblés ; facilité d'accès à l'information, originalité, créativité, nouveauté, interactivité, proximité... permettant un accès aisé à la compréhension des thèmes abordés.

► **L'envergure du projet** ; en lien avec le lieu investi, les technologies utilisées, sa capacité à attirer un public nouveau ou nombreux, sa propension à mobiliser les médias régionaux et nationaux par sa dimension, son ampleur, sa capacité à éveiller la curiosité par l'importance ou la nouveauté de l'événement.

► **L'implication de partenaires** soutenant le projet, dans sa composante scientifique, culturelle, territoriale, logistique et financière sera également un critère déterminant et sélectif. Seuls les projets mettant en œuvre des cofinancements public-privé seront éligibles.

Une attention particulière sera portée à la **communication** proposée en amont et en aval de l'événement en vue de concourir à la réussite et à la notoriété de la manifestation, qui doit pouvoir être relayée par les médias régionaux et nationaux.

**L'évaluation** de l'opération devra également être intégrée au projet et mesurée par rapport à des objectifs annoncés, dans leurs dimensions quantitative et qualitative.

Ces deux données – communication et évaluation- devront être détaillées, chiffrées et seront intégrées dans le budget prévisionnel de la manifestation.

## **Constitution des dossiers**

---

### Porteurs de projet

Les dossiers devront comporter au minimum les trois chapitres suivants :

- ▶ une présentation générale du projet, de ses objectifs et de la spécificité de la mise en œuvre d'un dispositif original visant à capter un nouveau public,
- ▶ un dossier de candidature dûment renseigné, comprenant :
  - l'identification claire de l'organisation, de son responsable administratif, de la personne physique qui porte le projet et de son référent scientifique, ainsi que leurs contacts,
  - la description détaillée du projet proposé, dans toutes ses dimensions : processus, lieux, publics, dates et horaires, composantes scientifiques, composantes culturelles, scénographie, médiation proposées, partenaires financiers impliqués...
  - un plan de communication,
  - un plan d'évaluation,
  - un calendrier de mise en œuvre du projet dans toutes ses composantes,
- ▶ une fiche financière présentant une estimation globale de la réalisation du projet et sa répartition par postes et par sources de financement.

Ces dossiers devront être envoyés, avant le **31 mars 2011 minuit**, sous forme électronique, à la coordination nationale de la Fête de la Science par l'intermédiaire de la coordination de la région où le projet doit être mis en œuvre.

### Coordinations régionales

Dès réception, les coordinations régionales s'engagent à diffuser ce présent appel à projets, avec leurs contacts, vers toutes les organisations des domaines de la science et de la culture présentes sur leur territoire, qu'elles soient publiques ou privées.

Elles enverront un accusé de réception à chaque porteur de projet ayant déposé un dossier et transmettront les dossiers à la coordination nationale.

### Coordination nationale

La coordination nationale fera suivre aux coordinations régionales toute information, sollicitation ou proposition directe venant de leur région et concernant cet appel à projets.

Elle pourra, en accord avec elles, demander des compléments de dossiers ou des annexes aux porteurs de projet.

**Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche notifiera la sélection des dossiers retenus par le comité le 15 avril 2011.**

Les crédits alloués aux projets sélectionnés seront délégués aux Directions Régionales à la Recherche et à la Technologie de la région où le projet doit être mis en œuvre.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'engage à valoriser les manifestations sélectionnées par ce présent appel à projets dans toutes les dimensions que prendra la communication nationale mise en œuvre pour la 20<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science.

### Calendrier

---

Lancement de l'appel à projets national	15 février 2011
Clôture de la réception des dossiers	31 mars 2011
Publication des résultats	15 avril 2011
Consolidation des dossiers	20 septembre 2011

### Contacts

---

**Coordination Nationale de la Fête de la Science :**

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Direction générale pour la Recherche et l'Innovation  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Anne LAUNOIS  
01 55 55 83 90  
anne.launois@recherche.gouv.fr

**Coordination Régionale de la Fête de la Science :**

ACCUSTICA  
2 rue Simon - 51100 REIMS  
03 26 06 73 79